



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.16/1997/1
14 février 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
Troisième session
Genève, 12 mai 1997
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
2. Thème de fond : Les techniques d'information et de communication au service du développement
3. Examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation
4. Questions découlant de la deuxième session
5. Comment célébrer, en 1999, le vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement et en profiter pour définir le rôle futur du système des Nations Unies dans ce domaine
6. Rôle et activités de la Commission en ce qui concerne la coordination dans le domaine de la science et de la technique au service du développement
7. Election du président et des autres membres du Bureau pour la quatrième session de la Commission
8. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la quatrième session de la Commission
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport de la Commission sur sa troisième session.

Annotations

Point 1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'ordre du jour provisoire et la documentation de la troisième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1995 (décision 1995/237).

A sa deuxième session, la Commission a élu le bureau suivant pour sa troisième session :

Président : J. George Waardenburg (Pays-Bas)

Vice-Présidents : Arnolfo K. Ventura (Jamaïque)
Hilal A. Raza (Pakistan)
Marina Ranga (Roumanie)
Messanvi Gbeassor (Togo),

étant entendu qu'un des vice-présidents ferait également fonction de rapporteur.

Point 2. Thème de fond : Les techniques d'information et de communication au service du développement

Par sa résolution 1995/4, le Conseil économique et social a décidé que, pendant la période intersessions 1995-1997, la Commission ferait principalement porter ses travaux de fond sur les techniques d'information et de communication et leurs incidences sur le développement. Il a également décidé que des groupes d'étude ou de travail seraient créés pour analyser et approfondir des questions concernant ces techniques et formuler des recommandations. Ils pourraient notamment étudier :

a) L'application des techniques d'information dans différents groupes de pays, en vue de formuler des recommandations propres à favoriser la diffusion de ces techniques dans des secteurs essentiels de l'économie des pays considérés;

b) Les conséquences de l'amélioration spectaculaire du rapport coût-efficacité des techniques d'information pour l'établissement d'une infrastructure mondiale de l'information;

c) Les conséquences de cette évolution pour la promotion d'un développement durable, et notamment pour l'utilisation viable des ressources naturelles et la réduction de la dégradation de l'environnement;

d) Comment cette amélioration pourrait permettre de mieux répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain (enseignement, santé, eau, alimentation, etc.);

e) Les effets des techniques d'information et de communication sur la cohésion sociale, la croissance économique et les valeurs culturelles, y compris leur contribution à la promotion de la femme, à l'emploi, aux activités économiques à petite échelle, au renforcement de la capacité

de production, à l'amélioration de la gestion des affaires publiques et à l'élargissement de la participation aux décisions;

f) Les conditions nécessaires - action des pouvoirs publics, lois et règlements, institutions, marché, ressources humaines et infrastructure - à la diffusion et à l'application des techniques d'information et de communication;

g) Les programmes des organes, organismes et organisations des Nations Unies qui concernent l'infrastructure mondiale de l'information et des communications, leurs incidences, ainsi que les moyens d'améliorer la coordination et de regrouper les ressources pour faciliter l'accès des pays en développement et des pays en transition aux techniques considérées et leur permettre de participer davantage au perfectionnement et à l'application de l'informatique;

h) L'expérience et les progrès accomplis en ce qui concerne l'accès aux réseaux, notamment à Internet, des institutions scientifiques et techniques des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, ainsi que des pays en transition.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement (E/CN.16/1997/4)

Point 3. Examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation

Dans sa résolution 1995/4, le Conseil économique et social a prié la Commission et la CNUCED d'établir ensemble un programme d'examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation, à l'intention des pays intéressés. Il a également prié la Commission d'envisager de fournir, si nécessaire, des conseils, ainsi qu'une aide en matière d'analyse et d'évaluation pour ces examens par pays. Le Conseil a aussi demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'étudier la possibilité de contribuer au financement de ces activités en puisant dans ses ressources générales.

Documentation

Note du Secrétaire général sur l'exécution du programme d'examens des politiques concernant la science, la technique et l'innovation (E/CN.16/1997/5)

Point 4. Questions découlant de la deuxième session

A sa deuxième session, la Commission a examiné trois grands thèmes :
i) Technologies à utiliser dans les activités économiques à petite échelle

afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu ¹;
ii) Incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement ²; iii) Aspects scientifiques et techniques de la question sectorielle à examiner par la Commission du développement durable en 1995 : gestion des terres ³.

Le Conseil économique et social, par sa résolution 1995/4, a décidé que la Commission aiderait le système des Nations Unies à définir et à promouvoir, avec la participation de différents pays de diverses régions, des activités et programmes de démonstration pouvant servir de modèles pour mettre la science et la technique au service de la satisfaction des besoins essentiels. Il a recommandé "que les mécanismes opérationnels du système des Nations Unies, y compris le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat, les commissions régionales et d'autres organismes compétents tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, diffusent l'information et facilitent l'utilisation de la science et de la technique pour la satisfaction des besoins fondamentaux".

Le Conseil a également prié le Secrétaire général et les organes et organismes des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations adressées au système des Nations Unies dans le rapport du Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement, et d'en rendre compte à la Commission à ses prochaines sessions. Il a recommandé à tous les gouvernements d'adopter la Déclaration d'intention relative à l'égalité de chances des femmes et des hommes dans le domaine de la science et de la technique en vue d'un développement humain durable; de charger des comités spéciaux, relevant ou non de mécanismes existants, d'examiner la situation nationale dans ce domaine; d'élaborer des plans d'action; de rendre compte publiquement et d'informer la Commission des progrès qui auraient été accomplis dans la réalisation des objectifs de la Déclaration d'intention à la fin de 1996 et de 1998.

Le Conseil a en outre recommandé que les principes énoncés dans le rapport du Groupe d'étude sur les aspects scientifiques et techniques de la gestion intégrée des terres soient affinés, afin de fournir des directives pour l'application de techniques favorisant une gestion intégrée des terres dans des conditions géographiques ou régionales particulières. A cette fin, a invité la FAO, le PNUE, le Centre des Nations unies pour les établissements humains (Habitat) et le FIDA à mettre au point de telles directives,

¹Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'étude sur les technologies à utiliser dans les activités économiques à petite échelle afin de répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu
(E/CN.16/1995/2)

²Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement (E/CN.16/1995/3)

³Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'étude sur les aspects scientifiques et techniques de la gestion des terres
(E/CN.16/1995/4)

en coopération avec les commissions régionales, s'il y avait lieu, ainsi qu'à collaborer pour concevoir des programmes visant à résoudre certains problèmes de gestion des terres et pour aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en oeuvre ces programmes et à échanger les renseignements ainsi obtenus.

Le Conseil a recommandé que le regroupement des ressources "soit axé sur des thèmes précis et des objectifs communs aux bénéficiaires, aux donateurs et aux institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale et les banques régionales de développement, que ces thèmes et objectifs communs reposent sur des mécanismes volontaires et informels visant à encourager une véritable interaction entre donateurs et bénéficiaires, et [...] que la Commission serve de cadre à des échanges de vues et à une interaction entre partenaires de différents réseaux et mécanismes de coordination dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, [...] les échanges en question pouvant soit s'insérer dans les sessions biennales de la Commission, soit prendre la forme d'une activité intersessions".

Conscient de l'importance de techniques d'exploitation de l'énergie non polluantes et sûres dans l'optique d'un développement durable, le Conseil, dans la même résolution, a recommandé "que le secrétariat de la Commission, en consultation avec le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et d'autres organismes internationaux compétents, présente à la Commission, à sa troisième session, une note thématique passant en revue les aspects scientifiques et techniques de systèmes énergétiques viables que la Commission pourrait prendre en considération en définissant son futur programme de travail".

Documentation

Note de synthèse sur la mise en oeuvre des décisions prises à la deuxième session de la Commission et les progrès accomplis dans ce domaine, et notamment sur les travaux complémentaires concernant la technologie au service de la satisfaction des besoins essentiels, de la promotion de la femme et de la gestion des terres (E/CN.16/1997/8)

Rapport sur le regroupement des ressources (E/CN.16/1997/6)

Note thématique sur la technologie de l'énergie (E/CN.16/1997/3)

Point 5. Comment célébrer, en 1999, le vingtième anniversaire de la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement et en profiter pour définir le rôle futur du système des Nations Unies dans ce domaine

Par sa résolution 1995/4, le Conseil économique et social a invité la Commission à étudier "les moyens de profiter du vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne du 20 au 31 août 1979, pour élaborer une vision commune de la contribution que la science et la technique pourraient apporter au développement".

Documentation

Note du secrétariat (E/CN.16/1997/7)

Point 6. Rôle et activités de la Commission en ce qui concerne la coordination dans le domaine de la science et de la technique au service du développement

Par sa résolution 34/218 du 19 décembre 1979, l'Assemblée générale avait décidé que le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, dont les fonctions ont depuis été assumées par la Commission ⁴, l'aiderait à "formuler des principes directeurs pour l'harmonisation des politiques des organes, organisations et organismes des Nations Unies concernant les activités scientifiques et techniques".

Le Conseil économique et social a également rappelé ses conclusions concertées sur la coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organes et organismes du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, qu'il avait adoptées à sa session de fond de 1994 ⁵, et a demandé à la Commission, dans ses travaux techniques, de "maximiser la coordination en s'appuyant activement sur les organes et organismes compétents du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations multilatérales pour la réalisation de ses études intersessions sur des thèmes spécifiques".

Documentation

Note du secrétariat (E/CN.16/1997/2)

Point 7. Election du président et des autres membres du Bureau pour la quatrième session de la Commission

La Commission pourrait, comme à ses sessions précédentes, élire un président et quatre vice-présidents, étant entendu qu'un des vice-présidents fera également fonction de rapporteur.

Point 8. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la quatrième session de la Commission

La Commission sera saisie d'une note du secrétariat sur l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session, les documents qui seront soumis au titre de chaque point et l'organisation des travaux.

⁴Voir l'annexe de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1992.

⁵Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 3 (A/49/3/Rev.1), chap. III, sect. A.

Point 9. Questions diverses

Point 10. Adoption du rapport de la Commission sur sa troisième session

En application de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale et de la décision 1992/218 du Conseil économique et social, la Commission de la science et de la technique au service du développement présente son rapport au Conseil économique et social.
